

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « INTILAQ FOR GROWTH »
ARRETÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **6.283.644 DT** et une valeur liquidative égale à **10.201 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'absence d'une situation auditée des sociétés au titre de l'exercice 2017 (à l'exception des sociétés SBA WOKFORCE, POLYSMART et DATAVORA) ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.
- Le fonds **FCPR IntilaQ For Growth** porte sur un montant projeté de 22.500.000 DT. Au 31.12.2017, il a été souscrit à hauteur de 6.160.000 DT libérés totalement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds **FCPR IntilaQ For Growth** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FMBZ KPMG TUNISIE **Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**
IMMEUBLE KPMG

6, Rue de ~~Royal-Les Bains du Lac II-1053-Tunis~~
MF.:81066517A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.334 / Fax:71.194.320
E-mail:tn_fmfbz@kpmg.com

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Portefeuille-titres	AC 1	6 356 057	5 774 279
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 221 902	3 556 485
Titres OPCVM		1 295 729	808 279
Obligations et valeurs assimilées		838 426	1 409 515
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	745	600 963
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		745	600 963
Créances d'exploitation		0	0
TOTAL ACTIF		6 356 802	6 375 241
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	51 212	69 882
Autres créditeurs divers	PA 2	21 946	5 448
TOTAL PASSIF		73 158	75 330
ACTIF NET			
Capital	CP 1	6 446 970	6 389 135
Sommes distribuables	CP 2	-163 326	-89 224
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-89 224	0
b-Sommes distribuables de l'exercice en cours		-74 102	-89 224
ACTIF NET		6 283 644	6 299 911
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 356 802	6 375 241

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	<u>85 442</u>	<u>6 792</u>
Dividendes		57 031	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		28 411	6 792
Revenus des placements monétaires	PR 2	<u>0</u>	<u>55 622</u>
Revenus des placements monétaires		0	55 622
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>85 442</u>	<u>62 414</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	<u>-142 225</u>	<u>-142 480</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>-56 782</u>	<u>-80 066</u>
Autres charges	CH 2	<u>-17 320</u>	<u>-9 158</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>-74 102</u>	<u>-89 224</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>-74 102</u>	<u>-89 224</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		28 088	244 453
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		29 747	23 414
Frais de négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>-16 267</u>	<u>178 643</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2017	31.12.2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	-16 267	178 643
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-74 102	-89 224
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	28 088	244 453
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 747	23 414
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	-48 403
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	2 160 000
Souscriptions	0	2 160 000
- Capital	0	2 160 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-16 267	2 290 241
ACTIF NET		
En début de période	6 299 911	4 009 671
En fin de période	6 283 644	6 299 911
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	616	400
En fin de période	616	616
VALEUR LIQUIDATIVE	10 201	10 227
TAUX DE RENDEMENT	-0,258%	3,232%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR IntilaQ For Growth » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS et de l'Amen Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Décembre 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le fonds FCPR IntilaQ For Growth porte sur un montant projeté de 22.500.000 DT. Au **31.12.2017**, il a été souscrit à hauteur de 6.160.000 DT libérés totalement et répartis en 616 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 8 ans, prorogeable de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le Fonds Commun de Placement à Risque " IntilaQ For Growth " est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2017**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2017**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- la méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- la méthode des multiples de résultats,
- la méthode de l'actif net,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- la méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 6.356.057 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% Actif net	% Actif	+ ou - Value potentielle	Situation nette comptable (SNC)	Méthode d'évaluation retenue en 2017
Actions								
Titres OPCVM		1 295 185	1 295 729	20,62%	21,03%	544		
FCP TPF	5 144	497 775	498 392	7,93%	8,09%	617		Valeur liquidative
FCP UGFS BONDS FUND	27 992	290 890	292 376	4,65%	4,75%	1 486		
AMEN TRESOR SICAV	4 797	506 520	504 961	8,04%	8,20%	-1 559		
Actions Non Cotées		3 928 423	4 221 902	67,19%	68,54%	293 479		
HARDRUM	444	375 000	225 000	3,58%	3,65%	-150 000	(a)	Coût d'acquisition avec décote 40% (SOTUGAR)
STARS ID SARL	12 903	399 993	299 995	4,77%	4,87%	-99 998	1 097 387	Coût d'acquisition avec décote 25%
NET SYSTEM SA	680	510 000	382 500	6,09%	6,21%	-127 500	1 832 053	
TUNISIE CO SA	112 500	112 500	112 500	1,79%	1,83%	0	234 137	Coût d'acquisition
DOORBA SA	31 928	349 995	349 995	5,57%	5,68%	0	301 293	
CODERS CLOUD SA	2 636	174 987	174 987	2,78%	2,84%	0	-134 028	
NEW GEN SA	1 500	1 500	1 500	0,02%	0,02%	0	28	
IRIS TECHNOLOGIES SA	4 500	4 500	4 500	0,07%	0,07%	0	(a)	
ROAMSMART SA	340	330 000	526 630	8,38%	8,55%	196 631	485 467	Valeur de la dernière transaction significative réalisée sur le titre
SBA WORKFORCE	7 250	400 000	400 000	6,37%	6,49%	0	1 488 003	
NEXT GEN SA	1 350	50 000	75 000	1,19%	1,22%	25 000	(a)	
NOSTATIK MEDIA	10 682	428 600	277 743	4,42%	4,51%	-150 857	842 688	
MIRAGE SA	780	3 900	111 583	1,78%	1,81%	107 683	(a)	
POLYSMART	187 867	387 449	619 961	9,87%	10,06%	232 512	2 096 409	
DATA VORA SA	28 696	400 000	660 008	10,50%	10,71%	260 008	1 065 889	
Obligations et valeurs assimilées		577 080	577 163	9,19%	9,37%	83		
OCA NEW GEN	6 850	68 500	71 088	1,13%	1,15%	2 588		
OCA NET SYSTEM	900	90 000	67 500	1,07%	1,10%	-22 500		
OCA POLYSMART	13 016	65 080	69 779	1,11%	1,13%	4 699		
OCA IRIS TECHNOLOGIE	9 550	95 500	101 133	1,61%	1,64%	5 633		
OCA NEXT GEN CORP	5 000	50 000	52 135	0,83%	0,85%	2 135		
OCA CODERS CLOUD	20 800	208 000	215 529	3,43%	3,50%	7 529		
Compte Courant Associés		238 600	261 263	4,16%	4,24%	22 663		
CCA MIRAGE SA	1	126 100	135 714	2,16%	2,20%	9 614		
CCA TUNISIE CO SA	1	112 500	125 549	2,00%	2,04%	13 049		
		6 039 289	6 356 057	101,15%	103,18%	316 768		

(a) Information non disponible

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31.12.2017 à 745 DT, ils se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Placements monétaires	0	0
Billets de trésorerie	0	0
Contrat Moudharaba	0	0
Disponibilités	745	600 963
Banque	745	50 963
Sommes à encaisser	0	550 000
Total	745	600 963

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 51.212 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Rémunération du gestionnaire à payer	43 445	62 359
Rémunération du dépositaire à payer	7 767	7 523
Total	51 212	69 882

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 21.946 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	10 681	5 000
Redevance CMF à payer	15	448
Garantie SOTUGAR à payer	11 250	0
Total	21 946	5 448

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2017 au 31.12.2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2017	
Montant en Nominal	6 160 000
Nombre de parts	616
Nombre de porteurs de parts (a)	(a) 1
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2017	
Montant en Nominal	6 160 000
Nombre de parts	616
Nombre de porteurs de parts	1

(a) Il s'agit de 2 souscriptions effectuées en 2016 par la même personne.

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2017	6 389 135	6 389 135
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	57 835	-105 491
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	28 088	28 088
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	29 747	29 747
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	-89 224
Sommes distribuables de l'exercice	0	-74 102
Capital Fin de période au 31.12.2017	6 446 970	6 283 644

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 85.442 DT correspond aux dividendes de SICAV, aux intérêts sur les obligations convertibles en actions et les comptes courants associés, il se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Revenus des dividendes de SICAV	57 031	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés	28 411	6 792
Total	85 442	6 792

PR2 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 0 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur compte courant associés	0	9 501
Marge sur contrat Moudharba	0	5 092
Intérêts sur billet de trésorerie	0	41 030
Total	0	55 622

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 142.225 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	134 723	134 957
Rémunération du dépositaire	7 502	7 523
Total	142 225	142 480

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 17.320 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Honoraires du commissaire aux comptes	5 617	5 000
Frais administratifs	0	3 541
Redevance CMF	64	61
Garantie SOTUGAR	11 250	0
Services bancaires et assimilés	389	557
Total	17 320	9 158

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

Données par part	31.12.2017	31.12.2016
Revenus des placements	139	101
Charges de gestion des placements	-231	-231
Revenus nets des placements	-92	-130
Autres produits	0	0
Autres charges	-28	-15
Résultat d'exploitation	-120	-145
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-120	-145
Variation des (+) ou (-) values potentielles	46	397
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	48	38
Frais de négociation	0	0
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	94	435
Résultat net de l'exercice	-26	290
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	94	435
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	94	435
Distribution de dividendes	0	121
Valeur liquidative	10 201	10 227

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion d'IntilaQ for Growth est confiée à UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds IntilaQ For Growth.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable couvrant les frais de gestion de :

- 2% HT sur les montants souscrits, libérés et investis (calculée sur la base des montants investis les plus hauts de l'année)
- 1% HT sur les montants souscrits et non investis (calculée sur la base des montants non investis les plus bas de l'année)

ET

Une prime d'incitation à la performance :

- Carried Interest en faveur du gestionnaire : 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et le TRI minimum de 10%

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit supérieure à quinze mille (15.000) dinars HT par an.